



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2411 636

Le 23 décembre 2024

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 29 novembre 2024, visant à obtenir pour les années 2020 à 2024, le nombre de personnes décédées et blessées lors d'accidents de motoneige sur la Côte-Nord, ventilé par année et par sexe.

Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de vous transmettre les renseignements demandés, puisque nous ne détenons pas ces données (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Afin de vous aider dans vos démarches, nous vous suggérons d'adresser votre demande à la Société de l'assurance automobile du Québec qui compile ce type d'informations :

Maître Nathalie Jacques
Directrice des affaires juridiques et secrétaire Générale
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
333, boulevard Jean-Lesage, local N-6-45
Québec (Québec) G1K 8J6
accés.information.PRP@saaq.gouv.qc.ca

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accésdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels